



HAL
open science

Master Droit de l'innovation, de la communication et de la culture

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit de l'innovation, de la communication et de la culture. 2009, Université Paris-Sud. hceres-02040552

HAL Id: hceres-02040552

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02040552v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

ACADÉMIE : VERSAILLES

Établissement : Université Paris 11 - Paris-Sud

Demande n°S3100015595

Domaine : Droit, Economie, Gestion

Mention : Droit de l'innovation, de la communication et de la culture

Avis Aeres

Appréciation (A+, A, B ou C) : A

Avis global : (sur la mention et l'offre de formation)

Les objectifs pédagogiques sont clairement exposés : le master a pour objectif essentiel de former des juristes très spécialisés, capables d'analyser et de résoudre l'ensemble des problèmes susceptibles de se poser dans les domaines de l'innovation, de la communication et de la culture. L'approche est complètement pluridisciplinaire (droit, économie, gestion, marketing). L'anglais occupe une place très importante dans la réalisation des objectifs pédagogiques. Les objectifs scientifiques sont en adéquation avec le champ de recherche du laboratoire d'adossment. Les objectifs professionnels et les débouchés sont précisés : la formation a vocation à former un personnel d'encadrement dans des secteurs juridiques de pointe. Outre l'apport de connaissances juridiques et techniques et leur mise en pratique, les étudiants reçoivent des enseignements en anglais juridique et en informatique appliquée pour être immédiatement opérationnels dans l'environnement professionnel. L'approche métier est bien mise en évidence. Les débouchés sont spécifiques : juriste d'entreprise dans les milieux de l'internet, de l'informatique, de l'audiovisuel et des télécommunications ; juriste dans des établissements à caractère culturel, des associations ou sociétés de gestion de droits ; avocat dans des cabinets spécialisés... Le taux d'insertion professionnelle est très bon (plus de 45 % en emploi, près de 41 % en poursuite d'études, taux dû aux spécialités recherche du master, 13 % seulement en recherche d'emploi). Il faut noter que le master semble accorder une attention particulière au suivi des diplômés de la formation.

Le positionnement dans l'environnement est excellent. Cette formation est cohabilitée entre les universités Paris XI et Paris I, Paris XI assurant la responsabilité pédagogique des quatre premières spécialités. Paris I assure la responsabilité pédagogique des deux dernières, mais aussi la gestion administrative du diplôme. Le master a été pensé pour conserver une offre cohérente et unique en Ile de France, car, bien souvent, certains établissements proposent un master axé sur une compétence et non sur un ensemble comme celui-ci ; les deux Universités ont mis en commun leurs six formations de M2 dans le domaine du droit des biens et services immatériels. Il n'y a donc guère de concurrence et la mise en commun de ces formations constitue une vraie cohérence.

L'adossment à la recherche est parfaitement adéquat. Le dispositif est en effet adossé à un centre de recherche spécialisé, le CERDI, très renommé dans ce domaine et pour ses collaborations interdisciplinaires. La formation bénéficie également de l'expertise et de l'appui de l'Institut National de la Propriété Industrielle, de l'Institut National de l'Audiovisuel, et de l'Ecole du Louvre.

L'effort a également porté sur la mise en cohérence de l'ensemble de la formation de master. Les M2 sont précédés d'une « pré-spécialisation » en master 1. Une formation juridique traditionnelle est maintenue, mais le master 1 fait découvrir aux étudiants l'intérêt des thématiques. Les étudiants peuvent ainsi intégrer sans problèmes et en toute connaissance de cause, l'une des spécialités du master 2. La formation présente une réelle originalité : un semestre complémentaire appelé «Master 2+» permet une réorientation en ajoutant à une des spécialités professionnelles, la spécialité recherche, et inversement. Cette offre renforce le dispositif de formation et permet notamment de diriger les meilleurs étudiants vers les études doctorales après validation de leur aptitude à la recherche.

L'ouverture internationale est très satisfaisante : la formation entretient des liens privilégiés avec des institutions étrangères (Columbia Law School, UQAM, Max Planck Institut), qui prennent la forme d'interventions



récioproques d'enseignants auprès des étudiants, de coopération pédagogique et d'une incitation à la mobilité des étudiants.

L'équipe pédagogique est d'excellente qualité, avec l'intervention de professionnels hautement qualifiés du secteur, notamment, mais pas seulement, pour les spécialités professionnelles.

La part tronc commun/options est bien organisée en master 1, laissant ainsi à l'étudiant la possibilité de choisir son parcours. Les spécialités de master 2 conservent des enseignements obligatoires et des enseignements optionnels. Les contenus des enseignements correspondent aux objectifs professionnels et aux objectifs scientifiques de la formation proposée. La maquette a su dépasser les clivages traditionnels et donc offrir des enseignements indispensables à une bonne connaissance de la thématique (droit administratif des biens, droit de la concurrence, droit des contrats spéciaux...). Les matières sont évidemment plus spécialisées et plus techniques dans les spécialités de master 2 pour répondre plus précisément à l'objectif de la formation.

Les aspects professionnalisants sont très bien mis en évidence, notamment pour les spécialités professionnelles (plus de 50 % de la formation est dispensée par des professionnels) ; mais la caractéristique du domaine de la formation fait que les professionnels interviennent également dans les spécialités recherche. Le stage est obligatoire pour les spécialités professionnelles et un mémoire de recherche est obligatoire pour les spécialités recherche. Il est à noter que le travail au sein du CERDI permet aux masters professionnels d'être largement initiés à la recherche ; le dispositif «M2+» est également un atout essentiel.

Les mécanismes d'évaluation se perfectionnent : l'évaluation des enseignements passait, jusqu'en 2008, par un rapport remis par les étudiants du master au responsable de la formation et par des discussions informelles avec les étudiants. Désormais, un questionnaire est remis à chaque étudiant et fait l'objet d'une exploitation pour améliorer la formation.

Les flux d'étudiants sont convaincants et révèlent l'attractivité de la formation. Le master accueille également des étudiants en formation continue et en apprentissage.

Le devenir des diplômés fait l'objet d'une attention particulière de la part des responsables du master 2. Le taux d'insertion est, comme il a été dit plus haut, important et ne semble pas appeler de remarques particulières, sauf sur un point : les chiffres fournis indiquent que plus de 40 % des diplômés du master 2 sont en poursuite d'études, alors que la mention ne comprend qu'une seule spécialité recherche. Ces éléments sont un peu surprenants.

- Points forts :
 - Une équipe pédagogique excellente et une maquette très cohérente.
 - Le semestre complémentaire «M2+».
 - L'obligation de passer le C2i «Métiers du droit» à la fin du M1.
 - Un enseignement d'anglais conçu spécifiquement en adéquation avec la formation.
 - Une formation originale, avec des débouchés ciblés.
- Point faible :
 - Un taux de poursuite d'étude qui paraît très élevé compte tenu de la structure de la formation.

Avis par spécialité

Droit de l'innovation technique

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A+

La spécialité est axée sur le droit des technologies et de la valorisation des actifs immatériels de l'entreprise. La formation proposée est originale, car elle associe à des enseignements juridiques spécialisés, dont beaucoup sont dispensés par des professionnels, une formation importante dans le domaine technologique.

- Points forts :



- Originalité de la formation avec un accent mis sur la propriété industrielle.
 - Des débouchés en termes d'emplois précisément identifiés donc un nombre de diplômés en recherche d'emploi très faible ; des séances de recherche d'emploi sont proposées aux étudiants.
 - Une équipe pédagogique de très grande valeur dans le domaine concerné.
 - Une maquette remarquablement conçue, faisant ressortir la cohérence de la démarche pédagogique, et la part du travail personnel. L'anglais est fortement valorisé.
- Point faible :
 - Un stage de deux mois minimum seulement.

Droit des créations numériques

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A+

La formation se concentre sur le droit des produits et services « grand public », en privilégiant l'analyse du droit (et de l'économie) tant des contenus que des supports ou vecteurs de communication.

- Points forts :
 - Equipe pédagogique remarquable, associant universitaires de renom et professionnels spécialistes.
 - Une maquette remarquablement conçue, faisant ressortir la cohérence de la démarche pédagogique, et la part du travail personnel. Une langue vivante totalement intégrée à la spécialité avec des cours spécifiques.
 - La valorisation de l'aspect professionnel (mises en situation) sans se couper de la recherche académique.
 - Des effectifs stables, avec un taux de diplômés en recherche d'emploi particulièrement faible.
- Points faibles :
 - Un stage de deux mois minimum seulement.
 - La maquette n'est peut-être pas totalement lisible sur les cours optionnels.

Droit du patrimoine culturel

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A

La spécialité vise à conférer aux étudiants une connaissance théorique et pratique du droit du patrimoine culturel directement utilisable dans la pratique professionnelle au sein des administrations ou collectivités territoriales, et leur permettant également d'accéder aux métiers liés au marché de l'art.

- Points forts :
 - Equipe pédagogique de grande qualité.
 - Partenaires reconnus dans le domaine culturel (Ecole du Louvre, Ecole des Chartes, Musée du Quai Branly, Direction des Musées de France...) permettant des séminaires en situation.
 - Un séminaire de 3 mois minimum.
- Points faibles :
 - Des effectifs en baisse, même si le nombre est encore satisfaisant.
 - Une maquette présentée de manière peu lisible.
 - Une ouverture internationale peut-être à renforcer.

Droit des nouvelles propriétés

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A

La spécialité a pour but d'initier les étudiants à la recherche en propriété intellectuelle, pure ou appliquée aux nouvelles techniques.



- Points forts :
 - Une formation recherche dans un domaine très spécifique, ce qui explique que les porteurs de projet limitent les prévisions de flux à 15 étudiants.
 - Une équipe pédagogique de très grande qualité.
 - Maquette cohérente.
- Points faibles :
 - Absence de partenariat international formalisé.
 - Maquette pas toujours lisible dans sa présentation ; il est difficile, par exemple, de déterminer le poids du mémoire dans l'évaluation finale ou en termes de crédits.

Droit du commerce électronique et de l'économie numérique

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A

La formation dispense des enseignements qui relèvent de toutes les disciplines juridiques dans leurs applications au commerce et aux activités économiques qui se développent via l'internet. Cette formation a ouvert en 2008, il n'existe donc pas de recul nécessaire pour apprécier les flux d'étudiants et leur taux d'insertion professionnelle.

- Points forts :
 - Une formation originale, cohérente dans l'offre de formation d'Ile de France avec une équipe pédagogique renommée.
 - Des débouchés très importants.
 - Une bonne organisation des stages.
- Points faibles :
 - Les professionnels semblent n'intervenir que pour un tiers des enseignements.
 - Absence d'enseignement de langue étrangère, en particulier l'anglais, alors que cette lacune n'apparaît pas, bien au contraire, dans les maquettes de Paris XI.
- Recommandations :
 - Renforcer les interventions des professionnels.
 - Prévoir un cours ou des séminaires de langue étrangère.

Droit, économie et gestion de l'audiovisuel

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A+

La formation se propose de répondre aux besoins exprimés par les entreprises eu égard aux transformations industrielles, à la diversité de normes et au tournant technologique dans le domaine de la télévision essentiellement.

- Points forts :
 - Une équipe pédagogique renommée.
 - Une maquette très cohérente, avec notamment un stage de 3 mois minimum.
 - Un taux d'insertion professionnelle excellent.
 - Des modalités spécifiques pour la formation continue.
 - Des enseignements, conférences et séminaires en langue étrangère.



Commentaire et recommandations)

- Une formation excellente, qu'il faut soutenir et qui apparaît comme une priorité de l'Université Paris XI.
- Peut-être serait-il intéressant d'augmenter la durée minimum des stages.